

# L'observatoire de l'intégration des réfugiés



LETTRE BIMESTRIELLE DE FRANCE TERRE D'ASILE N°40 AVRIL 2010

## L'intégration au féminin

De plus en plus nombreuses à s'installer en France et en Europe, les femmes migrantes et réfugiées se heurtent à de nombreux obstacles pour trouver leur place au sein de la société d'accueil. Plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années pour les accompagner dans leurs parcours d'insertion mais une politique nationale cohérente tarde encore à se dessiner.

**S**elon les chiffres officiels, les femmes sont devenues majoritaires parmi les migrants dans plusieurs pays de l'Union européenne. En France, en 2008, 53 % des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) étaient des femmes. Les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) confirment cette progression<sup>1</sup>. Il faut également noter que la majorité des bénéficiaires de la protection subsidiaire sont des femmes (57 %) ce qui les soumet à un statut plus précaire et fragilise leur parcours d'intégration. De même, la nature des violences et des persécutions que subissent généralement ces femmes dans le pays qu'elles ont fui, comme les maltraitances et les violences sexuelles, les mutilations génitales, les crimes d'honneur, les mariages forcés ainsi que les traumatismes qui en découlent, peuvent constituer des freins pour devenir autonome.

### Absence d'infrastructures adaptées

Plus généralement, de nombreuses études européennes font régulièrement état des difficultés particulières que rencontrent les femmes migrantes ou réfugiées dans leur processus d'intégration au sein de la société d'accueil. Concernant l'emploi tout d'abord, ces femmes ont tendance à être plus souvent au chômage que le reste de la population. Selon une étude de l'Agence de développement des relations interculturelles et de la citoyenneté (Adric), 46 % des femmes immigrées sont professionnellement actives contre 60 % des femmes non immigrées et 67 % des hommes immigrés<sup>2</sup>. L'une des principales difficultés rencontrées par les femmes migrantes pour accéder au marché du travail est l'absence d'infrastructures adaptées et abordables pour leur permettre de concilier leur vie professionnelle avec les tâches domestiques ou liées à l'éducation qu'elles doivent le plus souvent assumer. Ces femmes peuvent également se heurter à des phénomènes de double discrimination fondés à la fois sur l'origine et le genre. Il faut noter que ces différents obstacles concernent aussi bien l'accès à un métier que l'obtention d'une formation qui pourrait leur permettre de se reconvertir à la suite d'une migration récente. De la même manière, lorsqu'elles accèdent à une activité



professionnelle, elles sont fortement majoritaires dans des secteurs peu qualifiés et relativement précaires en tant qu'aides familiales le plus souvent. L'Adric rappelle par exemple que 11,4 % des femmes travaillent dans le secteur des services aux particuliers. Ce chiffre passe à 24 % concernant les femmes immigrées.

### Isolées à l'intérieur de leur propre famille

Un autre frein à leur intégration concerne l'apprentissage du français. Les femmes migrantes accèdent plus difficilement à des formations linguistiques dont le rythme est peu adapté à leurs besoins<sup>3</sup>. De plus, un grand nombre d'entre elles rencontrent plus de difficultés en raison du faible degré d'éducation dont elles ont pu bénéficier dans leur pays d'origine. Enfin, certaines femmes migrantes se retrouvent isolées à l'intérieur même de leur famille ne connaissant pas les droits auxquels elles peuvent prétendre au sein de la société d'accueil. « Ces femmes sont souvent prises entre deux feux : d'un côté, elles doivent s'intégrer dans une société nouvelle dont elles ne comprennent pas forcément les modalités de fonctionnement, de l'autre, elles restent naturellement liées à leur communauté d'origine qui peut être à la fois protectrice et enfermante », explique Olga Trostiansky, Adjointe au maire de Paris chargée de la Solidarité, de la Famille et de la Lutte contre l'exclusion.

En France, les initiatives visant à mieux accompagner les femmes migrantes sont long-

temps restées sporadiques et parcellaires. Ce n'est que depuis deux ans qu'une politique nationale cohérente en la matière s'est dessinée au travers d'un accord-cadre<sup>4</sup> signé en décembre 2007 entre le ministère de l'Immigration, le Service du droit des femmes, la Délégation interministérielle à la ville, la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle, l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ainsi que l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Ce texte, qui se décline sur le plan local, prévoit plusieurs axes de travail qui concernent l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre les violences, la promotion des femmes, le changement des représentations à leur égard ainsi que l'intégration sociale et économique de celles-ci. Il devrait être effectif cette année sachant que l'intégration des femmes réfugiées et migrantes constitue aujourd'hui une véritable priorité pour le ministère.

### Sortir du statut de victime

Au-delà de cet accord et des nombreux dispositifs institutionnels que celui-ci prévoit, les actions associatives visant l'intégration des femmes migrantes tendent à se multiplier depuis plus de vingt ans. Il faut noter que c'est au niveau local que la nécessité d'accompagner ces femmes est apparue le plus tôt, « l'ancrage territorial étant sans doute la réponse la plus adaptée », comme le rappelle Olga Trostiansky. Ces initiatives consistent parfois à favoriser leur apprentissage linguistique notamment pour celles déjà installées depuis longtemps sur le territoire, à leur redonner plus de place au sein d'institutions comme l'école, à prévenir les violences ou les inégalités dont elles pourraient être victimes et à favoriser leur insertion professionnelle. La ville de Paris soutient par exemple un certain nombre de programmes particulièrement innovants qui consistent à proposer un parcours vers l'emploi en travaillant simultanément sur tous les freins à l'insertion comme la difficulté d'accéder à une garde d'enfant, l'insuffisante maîtrise du français ou le manque de compétences certifiées. Pour Zohra Harrach, déléguée territoriale à l'antenne parisienne de l'Association service social familial migrants (Assfam), la philosophie de toutes ces initiatives est de rendre ces femmes actrices de leur insertion, de changer leur image en cessant de les enfermer dans un statut de victime. « Il faut leur faire confiance, croire en leurs capacités mais, de la même manière, la société d'accueil doit prendre conscience de l'apport de ces femmes dans de nombreux domaines. C'est à cette double condition que nous relèverons le défi de leur intégration. »

## LES ACTUALITÉS SOCIALES

### Une nouvelle dynamique et un avenir incertain pour la Halde

**C**rée il y a près de six ans, suite à la directive européenne 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et au rapport de la commission Stasi sur l'application du principe de laïcité (2003), la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité connaîtra prochainement une évolution significative. D'une part, elle change de présidence. Louis Schweitzer a, en effet, achevé son mandat le 8 mars 2010. D'autre part, elle pourrait fusionner avec les fonctions de défenseur des droits.

(suite page 3)

<sup>1</sup> Selon les derniers rapports de l'Office, le pourcentage des femmes parmi les demandeurs d'asile est passé de 29,6 % en 2001 à 35,4 % en 2009. La même année, les femmes représentent 42 % du nombre total des personnes protégées par la France.  
<sup>2</sup> ADRIC, Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations, juin 2008, p. 37.  
<sup>3</sup> Voir Zoom p. 2.  
<sup>4</sup> Accord-cadre national et interministériel relatif aux femmes immigrées et issues de l'immigration pour favoriser les parcours d'intégration, prévenir et lutter contre les discriminations.

## LA PAROLE À

# « C'est en s'ouvrant aux autres que les femmes migrantes trouveront leur place. »

**Michel AUBOUIN, directeur de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté au ministère de l'Immigration**

**L'immigration féminine est-elle un phénomène récent ?**

Depuis la fin de l'immigration de travail en 1974, la France a accueilli, dans le cadre de l'immigration familiale, une grande majorité de femmes. Avec environ 50 000 entrées chaque année, c'est un million et demi de femmes qui se sont installées en faisant l'objet de très faibles mesures d'accompagnement. À partir de 2003 et surtout de 2006, avec la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration, des initiatives ont été prises en leur direction mais il nous reste le passif de celles qui n'ont jamais été soutenues dans l'accès à la langue, à l'emploi et plus généralement à l'autonomie. Durant cette période où les Françaises revendiquaient avec raison leur liberté par le travail, nous avons paradoxalement continué à considérer l'immigration des femmes étrangères comme un mouvement de personnes rejoignant leurs maris pour s'installer dans une vie de femme au foyer.

**Cette tendance s'est-elle accentuée aujourd'hui ?**

Actuellement, les femmes sont majoritaires parmi les flux d'étrangers. De façon mécanique, ce pourcentage ne va pas cesser d'augmenter puisque nous sommes passés d'une

phase de l'histoire de l'immigration de nature masculine à une phase féminine aujourd'hui. La typologie de ces femmes a fortement évolué en trois décennies, leur niveau ayant largement augmenté. Aujourd'hui, 55 % d'entre elles ont un niveau secondaire et 29 % ont suivi des études supérieures. Pourtant, même les plus diplômées n'ont souvent d'autres choix que de devenir femmes au foyer ou femmes de ménage. Cette alternative ne correspond ni aux besoins de ces femmes, ni à ceux de notre économie. Il faut corriger cette tendance.

**Quelles sont les actions que vous menez pour favoriser l'intégration des femmes migrantes ?**

Nous agissons tout d'abord auprès des primo-arrivantes au travers du contrat d'accueil et d'intégration en proposant des formations linguistiques que nous souhaitons faire évoluer afin qu'elles soient plus adaptées. Nous soutenons également tout un réseau associatif qui agit à un niveau national et local. Sur le plan national, nous sommes à l'origine d'un certain nombre d'actions plus spécifiques comme l'opération « Ouvrir l'école aux parents » à laquelle je crois beaucoup car elle souligne l'importance de l'école et de la parentalité. Il est encore trop tôt pour savoir quand nous rendrons effectif l'accord cadre de 2007 portant sur l'intégration des migrantes mais nous y travaillons et la question des femmes est la première de nos priorités.

**Chahla BESKI-CHAFIQ, directrice de l'Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté (Adric)**

**La question de l'intégration des femmes migrantes est devenue un sujet central. Comment expliquer cette prise de conscience relativement récente ?**

En France à partir des années 1980, on cesse de voir l'immigration comme un phénomène uniquement économique et temporaire. Les femmes commencent à avoir une certaine visibilité, mais restent cantonnées à la figure d'épouse ou de mère de famille. Aujourd'hui, je crois que les acteurs politiques et sociaux prennent de plus en plus conscience de la diversité de l'immigration féminine qui peut être une immigration de travail ou liée à une demande d'asile. En travaillant sur l'égalité des hommes et des femmes, les politiques savent aussi qu'ils atteignent d'autres champs comme celui de la lutte contre les discriminations, la promotion de la mixité ou la question de la citoyenneté. L'intégration des femmes migrantes représente un vrai sujet d'avenir.

**Quels sont les principaux obstacles à l'intégration des femmes migrantes ?**

La question de la langue est évidemment importante. La plupart des formations proposées ne tiennent pas assez compte du rythme de vie et des besoins des femmes migrantes. Ces

femmes sont aussi exposées au cumul des discriminations. Ainsi, il n'est pas rare que des femmes diplômées et qualifiées soient déclassées faute d'équivalence, de validation ou de reconnaissance de leurs compétences. Enfin, des faits et attitudes liés au communautarisme restreignent leur accès à l'égalité des droits. Parce que ce sont des femmes d'une origine donnée, celles et ceux qui les accompagnent considèrent parfois qu'elles ne peuvent avoir telle ou telle ambition ou être des chefs de famille.

**Quels sont les leviers sur lesquels s'appuyer pour favoriser leur insertion ?**

Je crois qu'il faut profondément réfléchir à la question de l'accueil, au regard qui est porté sur ces femmes par les différentes institutions avec lesquelles elles sont en contact durant leurs premières années en France. Une migrante diplômée pourra plus rapidement assimiler la langue française, si elle arrive à formuler des projets d'insertion socioprofessionnelle. Quant aux femmes dont le niveau scolaire est faible ou maîtrisant mal le français, elles ont aussi des capacités et des expériences qu'il faut savoir mettre en valeur. Enfin, il semble nécessaire de permettre à ces femmes d'avoir du temps disponible pour se former, chercher un emploi ou créer des liens sociaux en dehors de la communauté ou de la famille. C'est en s'ouvrant aux autres, en ne s'excluant pas ou en n'étant pas exclues de la sphère publique que les femmes migrantes trouveront leur place.

## ZOOM

# L'intégration au pied des pyramides

**E**very.16h00. Quartier des Pyramides. Les écoles commencent à ouvrir leurs portes. À quelques mètres de là, l'atelier organisé à Génération femmes s'achève. Les mères sortent une à une des locaux pour aller rejoindre leurs enfants. Durant deux heures, elles ont partagé un espace de parole sur le thème de la santé et ne semblent pas presser de se quitter. Dès sa création en 1992, l'association a voulu inscrire son action dans la proximité. « Nous souhaitons répondre aux besoins de ces femmes. Ils n'y avait pas d'autre solution que de vivre au plus près d'elles », raconte Anne-Marie Vaillé, la fondatrice de Génération femmes. Qu'elles soient primo-arrivantes ou en France depuis plusieurs décennies, ces femmes partagent souvent le même sentiment : celui de l'isolement. C'est le cas de Catherine arrivée du Cameroun en France pour rejoindre son mari, il y a quatre ans. « Je viens d'un pays où le problème de la langue ne se pose pas mais il y a bien d'autres choses qui m'ont empêché de trouver ma place. L'orientation, l'information, l'accueil, tout était flou, je ne savais pas évaluer mes besoins, quels étaient mes droits. Je n'avais personne à qui parler dehors, alors je me suis renfermée sur moi-même. » Un autre écueil rencontré par ces femmes est la difficulté de s'in-

sérer professionnellement comme l'explique Eudoxie, réfugiée depuis onze ans en France. « Au Congo, j'étais promise à un bel avenir puisque je suis diplômée en fiscalité, mais ici, on ne m'a proposé que des CDD ou du temps partiel dans des secteurs sous-qualifiés. J'ai eu beaucoup de mal à trouver une formation et à faire face, à cause des enfants dont je dois m'occuper. » Devant tous ces obstacles qui freinent ces femmes sur le chemin de l'intégration, Génération femmes a souhaité apporter des réponses simples, pratiques. Récemment, l'association a signé une convention avec la halte garderie du quartier qui permet aux femmes en formation ou en cours d'alphabétisation à Génération femmes de préparer leur futur professionnel en bénéficiant gratuitement des services de garde.

**L'école comme premier lieu de socialisation**

L'association a également souhaité s'appuyer sur des leviers qui permettront aux femmes de s'ouvrir et de participer à la société d'accueil. Très naturellement, l'école est apparue comme le premier lieu de leur socialisation. Un dispositif de médiatrices scolaires salariées a ainsi été mis en place. Ces médiatrices ont trois missions : mobiliser les familles lorsqu'il y a

des difficultés de scolarisation des élèves, les accompagner dans les établissements si elles ont des craintes à cause de la langue ou si l'univers de l'école est trop éloigné de leur vie personnelle, exercer une fonction de traductrice des codes et des modes de fonctionnement de l'école aux familles. Il s'agit aussi d'expliquer aux professionnels de l'éducation les représentations et le fonctionnement des familles par rapport à la culture majoritaire dans le monde scolaire. « Notre action a permis aux femmes de s'exprimer sur leurs difficultés quotidiennes, de désamorcer de nombreux conflits entre elles et le personnel enseignant. Elle leur a donné l'occasion d'avoir une emprise sur cet univers qui leur a été si longtemps étranger », explique Marie-Ange, médiatrice à Génération femmes.

**Valoriser les savoir-faire et l'expérience**

Après quelques années d'activités, de nouveaux besoins sont apparus notamment du côté des familles, soucieuses de mieux suivre la scolarité de leurs enfants. Des ateliers d'alphabétisation en français ont ainsi vu le jour. « Nous avons sollicité des femmes de différentes cultures et de différentes langues afin que ces ateliers soient de vrais moments d'échanges sur

le quotidien mais également sur la culture de l'autre, sur ses différences », raconte Mme Vaillé.

Dans la même optique, Génération femmes a multiplié les espaces d'expression qui permettent aux femmes de devenir les actrices de leur parcours, de retrouver une estime d'elles-mêmes en valorisant leurs savoir-faire et leurs expériences. « Nous travaillons à l'émancipation de ces femmes mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la famille. Nous veillons surtout à ce qu'elles retrouvent une place, un équilibre tant au sein de l'entité familiale que du reste de la société », rappelle Mme Vaillé. Ainsi, l'association sollicite de plus en plus les hommes et les enfants, de façon à ce qu'ils participent à des activités communes, notamment théâtrales, avec les femmes. D'année en année, l'association connaît un succès grandissant, certaines parlent de deuxième famille et c'est plus de quarante femmes qui sont accompagnées quotidiennement. Génération femmes est « identifiée comme un espace d'échange, d'apprentissage et de liberté ». À Evry, au pied des pyramides, se joue chaque année, l'avenir de dizaines de femmes migrantes.



## LES ACTUALITÉS SOCIALES

# Une nouvelle dynamique et un avenir incertain pour la Halde

(suite de la page 1)

### Une activité qui s'est intensifiée

Au cours du temps, l'activité de la Halde s'est intensifiée, notamment concernant ses trois domaines prioritaires (emploi, éducation, logement). En 2007, elle enregistrait par exemple une augmentation de 53 % des réclamations en provenance de personnes s'estimant discriminées par rapport à l'année 2006<sup>1</sup>. Une tendance que confirme le rapport d'activité de l'année 2009 avec 21 % de réclamations supplémentaires depuis 2008, dont la moitié pour le domaine de l'emploi dans lequel l'origine reste le principal critère de saisine après l'état de santé et le handicap. Au total, la Halde a été, depuis qu'elle existe, la dépositaire de 30 000 réclamations. Comme il est écrit dans le dossier de présentation du rapport d'activité : « Certaines discriminations sont sorties de l'indifférence et l'augmentation des réclamations traduit avant tout une moindre résignation des victimes<sup>2</sup>. » Parallèlement à cela, elle engageait diverses opérations de sensibilisation et multipliait les tests de discrimination à l'embauche

<sup>1</sup> FRANCE TERRE D'ASILE, « La Halde : une activité accrue et diversifiée », *La lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés*, n° 29, juillet 2008, p. 3.

<sup>2</sup> Dossier de présentation du rapport annuel de la Halde 2009, p. 19.

<sup>3</sup> Jeannette Bougrab prend la tête de la Halde », *Le Figaro*, 23 mars 2010, « Jeannette Bougrab, l'anti-Schweitzer », *Le Figaro*, 9 avril 2010, « Bougrab : "Je refuse de créer des catégories ethniques" », *Le Figaro*, 12 avril 2010.

auprès des entreprises, pointant du doigt les mauvaises pratiques et les mauvais élèves...

### Nouvelle orientation mais avenir incertain

Avec sa nouvelle présidente, Jeannette Bougrab, la Halde devrait adopter une approche sensiblement différente vis-à-vis de sa mission de lutte contre les discriminations. En effet, la jeune présidente voudrait notamment que l'institution s'implique davantage dans les poursuites pénales, car jusqu'à présent celle-ci s'est surtout tournée vers les juridictions civiles où la réparation est plus facile à obtenir. Il faut dire que dans le premier cas la victime doit établir qu'il y a eu discrimination alors que, dans le second cas, l'employeur incriminé doit démontrer qu'il n'y a pas

eu discrimination. D'autre part, la multiplication des « testing » lui paraît contre-productive car susceptible de stigmatiser et de braquer les entreprises. Autrement dit, elle préfère rechercher à l'avenir la coopération des chefs d'entreprise, valoriser les bonnes pratiques de recrutement et la pédagogie<sup>3</sup>.

Indépendamment de cette nouvelle orientation, la Halde sera fixée sur son sort dans les prochains mois. En mai 2010, le Sénat examinera le projet de loi qui confère au défenseur des droits une existence juridique, tandis que le texte passera devant l'Assemblée nationale en juillet de la même année. Il est prévu que le défenseur des droits fusionne les fonctions de médiateur de la République, de défenseur des enfants et de la Commission nationale de déonto-

logie de la sécurité. Reste que la Halde pourrait soit conserver son autonomie et travailler en partenariat avec le défenseur des droits, soit intégrer en partie l'éventail des fonctions de ce dernier.

Depuis qu'une institution spécifique se consacre pleinement à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité, l'opinion publique a été davantage sensibilisée à cette problématique. Pour autant, la forme finale que la Halde prendra alimente une polémique et suscite quelques inquiétudes : la Haute autorité gardera-t-elle une marge d'action suffisante ? Il serait, en effet, dommage qu'à une évolution favorable succède une involution dans un contexte où le besoin d'intégration et d'égalité n'a jamais été aussi fort.

## Une certaine expérience en matière de réflexion sur les discriminations

Née en 1973 dans l'Indre, fille de harkis, docteur en droit, maître de conférences à la Sorbonne et à l'Institut des études politiques de Paris, Jeannette Bougrab est également maître des requêtes au Conseil d'Etat et membre de l'UMP (après avoir milité un temps pour l'association SOS racisme). Elle arrive à la tête de la Halde avec une certaine expérience en matière de lutte contre les discriminations : en 2000, elle remettait à Alain Juppé, alors secrétaire général de l'UMP, un rapport sur les discriminations dans l'accès à l'emploi ; tandis qu'en janvier 2010, elle était nommée présidente du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Elle a, en outre, fait partie de nombreuses commissions de réflexions et instances officielles intéressées par cette problématique, comme le Haut conseil à l'intégration et le Conseil d'analyse de la société placé auprès du Premier ministre.

## L'INTÉGRATION EN EUROPE

Depuis quelques années, on assiste à une prise de conscience progressive des institutions européennes concernant l'intégration des femmes migrantes. Ainsi, en novembre 2008, les Etats membres de l'Union européenne ont affirmé que « dans le cadre des politiques visant à promouvoir les droits des femmes, les discriminations et violences que peuvent subir les femmes immigrées, profondément contraires aux valeurs de l'Union européenne, nécessitent une vigilance particulière et des actions spécifiques. »<sup>1</sup>

### Quatre stratégies pour favoriser l'intégration

En dépit de cette évolution, la mobilisation en faveur des femmes migrantes varie d'un pays à l'autre. On observe un clivage entre les anciens pays d'immigration et les pays d'accueil plus récents. Dans les premiers, de nombreuses associations de femmes migrantes s'efforcent de promouvoir leur cause et de favoriser l'intégration. Dans les seconds, en revanche, il existe peu d'associations spécifiques voire aucune.

En général, les actions en faveur des femmes migrantes procèdent de quatre stratégies. La première passe par des services directs. Il peut s'agir de permanences de secours en cas de violences conjugales, de dispositifs favorisant l'accès aux soins pour les migrantes en situation irrégulière, d'un accompagnement socioprofessionnel ou d'actions permettant aux personnes de développer des liens avec des compatriotes et membres

<sup>1</sup> Conférence ministérielle européenne sur l'intégration, Vichy, les 3 et 4 novembre 2008, p. 6-7.

<sup>2</sup> European Programme for Integration and Migration. Il s'agit d'une initiative du Réseau des fondations européennes (NEF).

# Une voix pour les femmes migrantes en Europe

de la société d'accueil. Certaines actions s'avèrent, par ailleurs, transversales c'est-à-dire qu'elles concernent différents aspects (emploi, apprentissage linguistique, lien social, etc.). C'est le cas, par exemple, de l'action *Women's world* menée au Royaume-Uni depuis 2007. Le programme interculturel de la ville de Craigavon (Ulster), où le projet prend place, fournit une approche holistique avec un service de soutien, d'information, d'accompagnement des personnes et de coordination des services d'insertion à travers des groupes de travail et avec un interprète référent.

La deuxième relève du plaidoyer. Le Lobby européen des femmes (LEF) mène ainsi une action destinée à impliquer davantage les institutions européennes concernant les persécutions liées au genre, les mutilations sexuelles et les discriminations que subissent les migrantes.

La troisième a pour vocation de changer le regard porté sur ce public. Il existe ainsi de multiples formes de sensibilisation qui tentent de modifier la perception des migrantes par la société d'accueil. A Marseille, par exemple, le Forum femmes Méditerranée organise des concours d'écriture de nouvelles ou de photographies pour les migrantes issues du Bassin

méditerranéen et qui visent à mettre en valeur des œuvres rompant avec les idées reçues sur ce public.

Enfin, la quatrième stratégie passe par la création d'organisations spécifiques afin que les femmes migrantes puissent se faire entendre.

### Un lobby européen des femmes migrantes

Parallèlement au LEF, se met en place, conformément à la quatrième stratégie, un lobby spécifique : le Réseau européen des femmes migrantes, qui sera officiellement lancé le 18 juin 2010. Celui-ci a émergé suite aux revendications des associations de femmes migrantes à l'occasion du séminaire « Mêmes droits, même voix », organisé en janvier 2007 à Bruxelles par le LEF. Comme l'explique Amandine Bach, chargée de politiques et coordinatrice de projets au LEF : « les associations exprimaient le désir d'échanger, de communiquer et de défendre collectivement leurs droits. Nous les avons aidées à mettre en place un réseau européen. Nous apportons nos contacts, notre expertise, tandis qu'elles nous font remonter les problèmes de terrain. Un financement de l'EPIM nous permet d'apporter un soutien. »

Fort de ces douze plateformes nationales, ce réseau prend de l'ampleur. Concrètement, il organise une réunion annuelle et définit des positions et stratégies communes, d'après plusieurs objectifs : promouvoir l'égalité de traitements, de droits et une meilleure intégration des femmes en Europe ; contribuer au développement des politiques européennes ayant un impact positif sur la vie des femmes ; favoriser la diffusion des politiques sociales et la mise en œuvre d'actions s'adressant aux femmes ayant des besoins spécifiques ; représenter les membres du réseau et faire pression en faveur de la cause des femmes migrantes ; soutenir les organisations et mouvements de femmes migrantes par des actions d'information et de formation. Une présidente est élue par les représentantes des différentes associations membres. Actuellement, il s'agit de Virginia Wangare Greiner de l'association Masha E. V. basée en Allemagne.

Les femmes migrantes disposent d'une voix qui parle en leur nom. Ainsi que le signale Amandine Bach, « avoir un réseau européen des femmes migrantes c'est vraiment une valeur ajoutée ». Reste à savoir si le fait d'être écoutées signifiera pour les migrantes d'être entendues. L'avenir le dira.

ACTUALITÉS

# Un nouvel outil pour suivre l'intégration des primo-arrivants

La France vient de se doter d'un nouvel outil de connaissance : l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa). Auparavant, les études qui s'intéressaient à l'intégration des migrants étaient le fait d'enquêtes ponctuelles. L'Insee, l'Ined, mais aussi la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ont ainsi publié des résultats d'enquêtes décrivant une situation à un moment donné vis-à-vis de l'emploi, du logement, etc. Il manquait un outil capable de suivre dans le temps le parcours d'intégration des personnes.

## Comprendre les débuts du parcours d'intégration

Basée sur une cohorte de 6 000 personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour et ayant vocation à s'installer durablement en France, l'enquête a pour objectif de décrire et de comprendre les débuts du parcours d'intégration. Elle s'étale sur trois ans<sup>1</sup>. La première vague d'interrogations est en cours ; les premiers résultats sont attendus fin 2010. Elipa couvre, en fait, plusieurs aspects de l'expérience des migrants : parcours migratoire, perception et utilisation des services rattachés au CAI, insertion sociale et professionnelle, parcours résidentiel. A cela s'ajoute un test linguistique mesurant l'évolution de leur maîtrise de la langue. L'objectif : repérer les facteurs pouvant contribuer à l'amélioration de cette maîtrise.

## Un genre d'étude peu répandu

Ce genre d'étude, onéreux et relativement poussé, n'est pas répandu dans les pays d'immigration. Seuls l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande ont réalisé des enquêtes comparables<sup>2</sup>. En Espagne, une enquête similaire serait en cours, mais uniquement à une échelle régionale (Andalousie). De tous les exemples étrangers, l'enquête canadienne est celle qui a le plus influencé l'enquête française. Elipa reprend, en effet, le principe d'une enquête commandée à la Drees en 2006 par la Direction des populations et des migrations – aujourd'hui disparue – et qui s'intitulait « Parcours et profil des migrants récemment arrivés ». Celle-ci s'inspirait directement de la méthodologie et du questionnaire élaborés par les statisticiens du ministère Citoyenneté et immigration Canada.

En dépit de leurs différences techniques, ces enquêtes reposent toutes sur le même principe : suivre dans le temps une cohorte de personnes afin de savoir ce qu'elles deviennent. Comme l'explique Nicole Cadenel, chef de la division des enquêtes et études statistiques au ministère de l'Immigration : « les études sur des cohortes sont de plus en plus usitées. L'avantage est de coller au parcours des personnes sans faire appel à la mémoire pour savoir comment cela s'est passé ». Pour autant, la portée de l'enquête française s'avère limitée. Les Canadiens assurent, par exemple,

un suivi qui s'étend sur dix ans. En France, les principaux obstacles tiennent au coût financier et, surtout, à la difficulté de retrouver les personnes. Seul l'accès à des fichiers administratifs comme celui de la Sécurité sociale permettrait de le faire. Mais cela nécessiterait de recourir au numéro d'immatriculation des personnes, ce qui implique une autorisation par un décret du Conseil d'Etat. De fait, les statisticiens du ministère envisagent de réaliser des enquêtes sur les personnes obtenant une carte de résident, soit environ cinq ans après la délivrance du premier titre de séjour, ou sur celles demandant la nationalité environ quinze ans après l'arrivée en France. Il s'agirait de compléter les résultats d'Elipa avec des données sur des personnes présentes depuis cinq à quinze ans.

Dans la connaissance du processus d'intégration, Elipa constitue un réel progrès. Elle devrait, par ailleurs, faire des émules. C'est, en tout cas, le souhait de Nicole Cadenel : « j'espère qu'on va pouvoir présenter l'enquête devant le réseau européen des migrations, mais aussi devant le réseau européen de l'intégration qui mène une réflexion sur les indicateurs de l'intégration. »

<sup>1</sup> Les personnes seront interrogées aussitôt après la signature du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2010, puis 2011 et 2013. Le Fonds européen pour l'intégration finance pour moitié l'enquête.  
<sup>2</sup> Longitudinal Survey of Immigrants to Australia ; enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada ; New Immigrant Survey (Etats-Unis) ; Longitudinal Immigration Survey (Nouvelle-Zélande).

LIBRE OPINION

# Gros temps sur le social

Il ne faut pas confondre austérité et rigueur. Croyez-moi, si vous le voulez, depuis cette annonce, je nage dans l'euphorie à défaut de bonheur. Faut comprendre : la langue inquiétante, anxiogène des budgétaires de Bercy expliquant sans ambages, droits dans leurs bottes, qu'ils n'ont « ni glandes lacrymales, ni cœur », se fait soudain bien lointaine. Voici mis à distance la perspective d'un audit généralisé des dépenses sociales. Car le social c'est comme la santé pour les vieux, Alain Minc a bien raison, cela coûte cher !

La définition d'un service public à dose homéopathique et d'un accueil vraiment minimal des primo-arrivants est repoussée aux calendes grecques. C'est tout dire. La perspective prochaine d'une baisse uniforme du prix de journée des centres d'accueil pour demandeurs d'asile n'était donc qu'un mauvais rêve et la marque de cerveaux tourmentés et profondément malhonnêtes. La traque aux niches sociales sera remplacée par une fiscalité juste et progressive. Dans un monde où tout se vend, l'offrande sera générale et les boucliers rangés aux magasins des accessoires. Merveilleux monde que celui de demain parce que dans l'instant, sous nos yeux, s'expérimente la fin de l'inconditionnalité de l'accueil et de l'hébergement. Les demandeurs d'asile sont les premiers à en faire les frais. Les autres précaires suivront. Que nul n'en doute !

Partout dans le pays, des demandeurs d'asile restent à la rue, privés d'accès à l'hébergement. Les services de l'Etat n'en ignorent rien parant au plus pressé débloquent, de-ci de-là, quelques autorisations de crédit, s'agaçant de toute critique et menaçant à l'occasion. Pourtant, la recherche de solutions communes et partagées avec l'ensemble des acteurs reste possible. Comment, par exemple, ne pas s'interroger sur la durée moyenne de procédure d'asile supérieure à vingt mois ? Elle a pour effet de ne permettre d'accueillir annuellement dans les 22 000 places du dispositif national d'accueil qu'un peu plus de 12 000 personnes. Comment ne pas questionner le fonctionnement de l'Ofpra qui fait de la France un des pays les moins généreux en Europe dans la délivrance des statuts en première instance ? Mais comment le secteur associatif peut-il s'engager dans cette réflexion en confiance et avec les garanties nécessaires compte tenu de la brutalité, crise aidant, de certains discours officiels ? C'est aussi un peu de notre démocratie qui se joue là !

Pierre HENRY

Directeur général de France Terre d'Asile

## L'INTÉGRATION VUE PAR...

Kamo, 56 ans, est arrivé en France en septembre 2005. Géorgien de nationalité, électricien de formation, il obtient une protection en 2008. « Dès que j'ai su que je pourrai rester, j'ai commencé à chercher du travail. J'avais trop souffert de demeurer inactif pendant mes années de demande d'asile. On m'avait dit qu'il serait difficile de retrouver un métier à mon âge mais je n'ai écouté personne et j'ai été recruté comme électricien quelques mois plus tard. Côté logement, les choses sont allées presque aussi vite puisque nous avons pu obtenir un logement social dans l'Essonne en moins de six

mois. A mon arrivée, La France m'a tendu les bras. C'est cet accueil qui m'a donné la force d'avancer et de trouver rapidement ma place. Pourtant, au-delà de tous les soutiens dont nous avons pu bénéficier ma famille et moi, nous avons su tisser de nombreux liens avec le voisinage qui nous ont permis de mieux comprendre le pays dans lequel nous avons souhaité refaire notre vie. Il y a quelques semaines, j'ai demandé la nationalité française, c'est une occasion pour moi d'apporter ma pierre à l'édifice et de rendre un peu de ce que j'ai reçu. »

## BRÈVES

### Vers une simplification des contrats précaires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur. Ce dernier était prévu par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Il se décline sous deux formes : le contrat initiative-emploi pour le secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le secteur non marchand. Sa mise en place simplifie l'architecture des contrats précaires. Ainsi, le contrat insertion-revenu minimum d'activité et le contrat d'avenir sont supprimés. L'Etat et le département disposent désormais d'un instrument unique d'insertion que le bénéficiaire soit allocataire ou non d'un minimum social.

### Les enfants touchés par la crise du logement

Selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal logement en France, 10 millions de personnes seraient concernées de près ou de loin par la crise du logement. Une situation aggravée par la conjoncture économique récente, tandis que l'offre de logements disponibles s'avère toujours insuffisante. Le rapport insiste sur l'impact du mal logement sur les plus jeunes, dans le cas des familles pauvres (problèmes de santé et de développement physique liés à un habitat insalubre, scolarisation perturbée, etc.). Les enfants deviennent ainsi des « victimes collatérales du mal-logement ».

### Une nouvelle génération de programmes régionaux d'intégration des populations immigrées

Les programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI) vont être relancés. Dans une circulaire publiée le 28 janvier 2010 par le ministère de l'Immigration, les préfets de région sont invités à élaborer une nouvelle génération de PRIPI pour la période 2010-2012. L'accent devrait être mis sur l'aide et l'accompagnement des femmes immigrées, des familles, des personnes âgées, sur l'apprentissage de la langue, sur l'accès à l'emploi et sur la diffusion des valeurs de la République.

### Un nouvel arrêté définit les titres de séjour requis pour l'attribution d'un logement social

Le 15 mars 2010 est paru un arrêté du ministère de l'Immigration relatif à l'application de l'article R. 441-1 (1<sup>er</sup>) du code de la construction et de l'habitation. Cet arrêté définit les titres de séjour qu'un étranger doit détenir s'il veut pouvoir prétendre à un logement social. Parmi ces titres de séjours figurent les différents récépissés constatant la reconnaissance d'une protection internationale. Ce que les associations de protection des réfugiés demandaient depuis plusieurs années.

### L'Observatoire de l'intégration des réfugiés

EST UNE PUBLICATION DE FRANCE TERRE D'ASILE

Directeur de la publication : Jacques Ribs

Directeur général : Pierre Henry

Rédacteurs en chef : Fatima Mlati Matthieu Tardis

Comité de rédaction :

Christophe Andréo, Antoine Janbon.

www.france-terre-asile.org

Maquette : Collectif La Maison des Journalistes

Impression : Marnat

5 ter, rue Arsonval 75015 Paris

Tarif : 1,5 €

Commission paritaire n°65091

ISSN : 1769-521 X



Avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés

### Bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement annuel au tarif de 50 € pour recevoir toutes les publications de France terre d'asile (Le Courrier, Pro Asile, les Cahiers du Social et L'Observatoire de l'intégration).

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal .....  
Ville .....

Règlement par chèque bancaire ou postal à : France terre d'asile, 22-24 rue Marc Seguin, 75018 Paris